



**PROPRIÉTAIRES,
RÉNOVONS
ENSEMBLE !**

Bénéficiez d'un accompagnement gratuit et d'aides financières pour rénover votre logement ancien.

UN LOGEMENT SAIN, ADAPTÉ ET ÉCONOME EN ÉNERGIE ?

La Métropole vous accompagne !

La Métropole Aix-Marseille-Provence propose des aides techniques, financières, administratives et juridiques aux propriétaires et copropriétaires d'Aix-en-Provence et de ses environs pour la rénovation de leur logement.

Lutte contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique, mise aux normes et adaptation du logement : l'action de la Métropole vise à améliorer la qualité de l'habitat privé. Elle s'inscrit dans le cadre du Programme d'intérêt général, avec l'appui financier de plusieurs partenaires institutionnels.



© Service communication de la mairie de Jauques



Mon logement :

- a été construit il y a plus de 15 ans,
- est situé dans une des 36 communes concernées :

Aix-en-Provence, Beaucueil, Bouc-Bel-Air, Cabriès, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux, Éguilles, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Jouques, Lambesc, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, Les Pennes-Mirabeau, Pertuis, Peynier, Peyrolles-en-Provence, Puylobier, Le Puy-Sainte-Réparate, Rognes, La Roque-d'Anthéron, Rousset, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Cannat, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance, Simiane-Collongue, Le Tholonet, Trets, Vauvenargues, Venelles, Ventabren, Vitrolles.



Je suis :

- Propriétaire occupant,
- Propriétaire bailleur,
- Locataire.

Les travaux envisagés en parties communes dans le cadre d'une copropriété peuvent également être accompagnés.



Je souhaite :

Effectuer des travaux importants de réhabilitation

- Mon logement est vétuste et ne correspond plus aux normes,
- Mon logement nécessite des adaptations.

Exemple : réfection complète et mise aux normes, électricité et plomberie, etc.

Réhabiliter un logement locatif ou remettre sur le marché mon logement vacant

- Je paie trop d'impôts sur mes revenus locatifs,
- Je souhaite être aidé pour la gestion locative de mon bien.

Exemple : propriétaire d'un logement en mauvais état que je souhaite mettre en location, je peux être accompagné pour définir, prioriser et budgéter les travaux à réaliser. En m'engageant alors à établir un loyer encadré pendant six ans, je bénéficie d'une réduction d'impôt pouvant atteindre 65 %.

Réaliser des travaux d'économie d'énergie

- Mon logement est froid et humide,
- Mes factures sont de plus en plus élevées.

Exemple : propriétaire de mon logement dans lequel j'ai froid et dont les factures sont élevées, je peux être conseillé et aidé dans le montage de mon projet de rénovation énergétique, et bénéficier, selon mes revenus, d'aides allant jusqu'à 100 % du montant des travaux. (isolation, ventilation, chauffage, etc.)

Adapter mon logement à la suite d'une perte de mobilité

- Je suis en situation de handicap ou en perte d'autonomie liée au vieillissement,
- Mon logement actuel n'est pas adapté.

Exemple : propriétaire, je ne parviens plus à accéder à ma baignoire, et le coût des travaux est estimé à 7000 €. Selon mes revenus, je peux bénéficier d'une aide allant jusqu'à 100 % du montant des travaux.

LES TRAVAUX NE DOIVENT PAS DÉMARRER AVANT LE DÉPÔT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION. AUCUN DOSSIER DE SUBVENTION NE POURRA ÊTRE DÉPOSÉ POUR DES TRAVAUX DÉJÀ COMMENCÉS.



Je contacte

La Métropole a missionné l'équipe d'animation Citémétrie, spécialisée dans l'accompagnement des projets d'habitat privé, qui vous accueille et vous accompagne gratuitement dans toutes vos démarches.

Entre 1 et 3 mois

- 1** Je contacte Citémétrie pour étudier mon éligibilité et pour prendre rendez-vous,
- 2** Visite de mon logement par un architecte-technicien du bâtiment et conseils pour les travaux à réaliser,
- 3** Élaboration du projet de travaux, établissement des devis, conseils et accompagnement sur le montage du dossier de demande de subventions,

- 4** Accords des financeurs,
- 5** Réalisation de mes travaux : vous pourrez, sous certaines conditions, bénéficier d'avances, ou d'un préfinancement de vos subventions,
- 6** Visite après travaux : demande de paiement des subventions.



**PLUS
D'INFORMATIONS
PAR TÉLÉPHONE
OU PAR MAIL**

0 800 300 020

citemetrie13@citemetrie.fr

ACCUEIL

Lundi (après-midi) au vendredi
9h à 12h et de 14h à 17h

Des permanences sans rendez-vous sont proposées
à Aix-en-Provence, Gardanne, Lambesc, Pertuis,
Peyrolles-en-Provence, Jouques et Trets.

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire et commencer
votre démarche sur <https://monprojet.anah.gouv.fr>

**Plus d'informations sur
ampmetropole.fr**

